

Note méthodologique

1. Les tableaux des ressources et des emplois dans les comptes nationaux

L'élaboration des comptes nationaux de la Belgique s'effectue conformément à la méthodologie du Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 1995¹. Ceux-ci s'articulent autour de deux séries de tableaux, à savoir les comptes des secteurs et le cadre entrées-sorties.

Les comptes des secteurs fournissent pour chacun des secteurs institutionnels une description systématique des différentes phases du processus économique: production, formation du revenu, distribution du revenu, utilisation du revenu et accumulation financière et non financière.

Le cadre entrées-sorties décrit de manière détaillée le processus de production et les flux de biens et services et comprend les tableaux des ressources et des emplois (TRE) et les tableaux entrées-sorties symétriques (TES). La loi du 21 décembre 1994 relative à la création de l'Institut des comptes nationaux (ICN) attribue l'élaboration des TRE à la Banque nationale de Belgique (BNB) et celle des TES au Bureau fédéral du Plan (BFP). La présente publication contient les TRE à prix courants pour l'année 2004. Ceux-ci sont élaborés en étroite concertation par la BNB et le BFP.

Les TRE sont des matrices fournissant une description détaillée des processus de production intérieurs et des transactions en produits de l'économie nationale par branche d'activité et par groupe de produits. Ils donnent un aperçu:

- de la structure des coûts de production;
- du revenu généré dans le processus de production;
- des flux de biens et services produits dans l'économie nationale;
- des flux de biens et services de et vers l'étranger.

Les principales différences avec les TES sont mentionnées dans l'encadré 1.

1. Le SEC 1995 a été approuvé comme Règlement européen (n°2223/96) par le Conseil de l'Union européenne le 25 juin 1996 (Journal Officiel des Communautés européennes (L310) 30 novembre 1996).

Encadré 1 Principales différences entre les tableaux des ressources et des emplois (TRE) et les tableaux entrées - sorties (TES)

La différence majeure entre les TRE et les TES réside dans le fait que les TRE associent des groupes de produits à des branches d'activité, tandis que les TES associent soit des groupes de produits à des groupes de produits, soit des branches d'activité à des branches d'activité.

Par ailleurs, les TRE diffèrent des TES au niveau de l'hétérogénéité des branches d'activité. Lors de l'élaboration des comptes nationaux belges, et donc des TRE, l'entreprise est utilisée comme unité statistique. Cela signifie que les TRE contiennent des branches d'activité hétérogènes (c'est-à-dire des branches d'activité qui ont plus d'un produit comme production) étant donné qu'une seule entreprise peut exercer différentes activités. Afin de déterminer à quelle branche d'activité une entreprise appartient, l'activité principale de cette entreprise est utilisée comme critère et l'entreprise complète est classée dans cette branche d'activité. L'élaboration des TES requiert néanmoins des branches d'activité homogènes. C'est pourquoi, dans les TES, la production secondaire (c'est-à-dire la production des activités secondaires de l'entreprise) et les entrées y afférentes sont reclassées dans la branche d'activité correspondante.

Bien que les TRE et les TES offrent les uns et les autres un aperçu détaillé de la structure des ressources et des emplois de produits dans une économie, ils ont chacun leurs applications spécifiques: les TRE servent essentiellement à des fins statistiques tandis que les TES sont principalement destinés à des fins analytiques.

Les principales finalités statistiques des TRE sont:

- l'établissement des lacunes et des incohérences dans les sources utilisées pour l'élaboration des comptes nationaux;
- l'amélioration de la cohérence, de la plausibilité et de l'exhaustivité des données contenues dans les TRE et des chiffres dérivés.

Les TES, en revanche, peuvent être utilisés à diverses fins analytiques telles que:

- l'analyse de la production, de la structure des coûts et de la productivité;
- l'analyse des différents inputs de la production et des interdépendances entre des branches d'activité;
- les analyses d'impact.

2. Cohérence des tableaux des ressources et des emplois

Le tableau des ressources ventile les ressources de biens et services par produit et par origine, faisant la distinction entre la production intérieure et les importations. Le tableau des emplois, par contre, détaille les emplois de biens et services par produit et par type: consommation intermédiaire, consommation finale, formation brute de capital et exportations. Le tableau des emplois contient en outre, par branche d'activité, les composantes de la valeur ajoutée, à savoir la rémunération des salariés, les autres impôts moins subventions sur la production et l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte.

Les TRE offrent par conséquent un cadre intégré pour l'estimation simultanée du produit intérieur brut (pib) selon les trois optiques, où la cohérence réciproque de ces optiques est garantie.

3. Composantes des tableaux des ressources et des emplois

La structure et les composantes des tableaux des ressources et des emplois sont expliquées à l'aide des TRE¹ agrégés pour l'année 2004, repris dans le tableau 1.

1. Dans les tableaux statistiques repris dans la présente publication, les TRE sont reproduits au niveau de 31 branches d'activité et de 31 groupes de produits. La base de données statistiques «Belgostat» détaille plus amplement les TRE (60 branches d'activité et 60 groupes de produits) et peut être consultée sur Internet à la page:
http://www.nbb.be/sdb/ReportFolders/ReportFolders.aspx?IF_ActivePathName=P/&If_Language=fr

TABLEAU 1 TABLEAU AGRÉGÉ DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS POUR L'ANNÉE 2004

(à prix courants, en millions d'euros)

	Production par branche d'activité								Consommation intermédiaire par branche d'activité				Emplois finals				
	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	Industrie, y compris énergie et construction	Activités de services	Production totale, aux prix de base (= 1 + 2 + 3)	Importations de biens et services	Marges	Impôts moins subventions sur les produits	Ressources totales, aux prix d'acquisition (= 4 + 5 + 6 + 7)	Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	Industrie, y compris énergie et construction	Activités de services	Consommation intermédiaire totale, aux prix d'acquisition (= 9 + 10 + 11)	Dépenses de consommation finale	Formation brute de capital	Exportations de biens et services	Emplois totaux, aux prix d'acquisition (= 12 + 13 + 14 + 15)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Groupes de produits:																	
Produits agricoles, forestiers, de la pêche et de l'agriculture	1	7018	64	189	7271	5299	2539	-59	15050	384	7255	536	8175	3759	64	3052	15050
Produits d'extraction, manufacturés, énergétiques et travaux de construction	2	106	229647	13089	242842	185429	60328	24468	513068	3128	137074	50105	190307	72490	53623	197007	513068
Services	3	11	2170	289297	291478	29712	0	7516	328706	753	30337	116307	147396	139324	5314	36672	328706
Marges	4	6050	56002		62052	815	-62867		0								
Total (concept intérieur) (= 1 + 2 + 3 + 4)	5	7134	237931	358578	603643	221256	0	31925	856824	4265	174665	166948	345878	215574	58641	236732	856824
Dépenses des résidents à l'étranger	6					9020								9020			9020
Dépenses des non-résidents en Belgique	7													-5939		5939	0
Total (concept national) =(5 + 6 + 7)	8	7134	237931	358578	603643	230276	0	31925	865844	4265	174665	166948	321644	218655	58641	242671	865844
Rémunération des salariés	9									522	38051	108115	146688				
Autres impôts moins subventions sur la production	10									-31	456	2583	3007				
Excédent brut d'exploitation / Revenu mixte brut	11									2378	24759	80932	108069				
Valeur ajoutée brute	12									2869	63266	191630	257765				

Source: ICN

3.1 Le tableau des ressources

Le tableau des ressources présente les ressources totales de biens et services, à savoir la production totale et les importations. Il comprend en outre les marges ainsi que les impôts et les subventions sur les produits¹.

Dans l'exemple, les colonnes 1 à 4 comprennent la production et la colonne 5 présente les importations. La production est ventilée tant par branche d'activité que par groupe de produits (le tableau 2 comprend 3 branches d'activité et 3 groupes de produits) alors que toutes les autres composantes des ressources ne sont reprises que par groupe de produits.

3.1.1 Production

Le SEC 1995 distingue trois types de production qui constituent la production totale reprise dans le tableau des ressources:

- la production marchande;
- la production pour usage final propre;
- la production non marchande.

La production marchande est la plus importante des trois et comprend la production qui est écoulee sur un marché. Il s'agit ici de la majorité des biens et services produits, comme les denrées alimentaires, les voitures, les services bancaires.

La production pour usage final propre se compose des biens et services qui sont utilisés par l'unité qui les a produits. Des exemples de cette production sont les produits agricoles qui sont consommés directement par les agriculteurs, les services de logement produits par les propriétaires-occupants et les logiciels développés par les entreprises pour leur propre utilisation.

La production non marchande comprend la production de biens et services qui sont mis sur le marché gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs. Cette production est réalisée par les administrations publiques ou par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Il s'agit ici de biens et de services tels que les services des administrations publiques, l'enseignement et l'action sociale.

3.1.2 Importations

Les importations de biens et de services consistent en flux de biens et services de non-résidents vers les résidents d'un pays. Elles sont reprises dans les TRE conformément au concept intérieur.

Le point 5 donne une explication plus détaillée des différences entre le concept intérieur et le concept national lors de l'établissement des comptes nationaux.

3.1.3 Marges

On distingue deux types de marges: les marges commerciales et les marges de transport. Les marges commerciales représentent la différence entre le prix de vente réalisé et le prix d'achat des biens destinés à la revente et constituent la production de l'activité commerciale d'une entreprise. En effet, une entreprise commerciale (par exemple une grande surface) achète des biens avec l'intention de revendre ces biens à ses clients sans modification. Elle fait office d'intermédiaire entre le producteur des biens et le consommateur final, sans transformer réellement les biens. Le SEC 1995 stipule que, dans le cas d'une activité commerciale, ce n'est pas le chiffre d'affaires mais les marges qui constituent la production de cette entreprise.

Les marges de transport sont les frais, compris¹ dans le prix d'achat, que l'acquéreur d'un bien paie pour le transport du bien acheté.

1. Les marges et les impôts moins les subventions sur les produits sont des éléments d'évaluation qui permettent de passer du prix de base (le concept d'évaluation pertinent pour le tableau des ressources) au prix d'acquisition (le concept d'évaluation pertinent pour le tableau des emplois). Pour une explication plus détaillée des différents concepts d'évaluation, voir point 4.

Dans le tableau des ressources, les marges sont réparties tant par groupe de produits que par branche d'activité. Les montants par branche d'activité (ligne 4) indiquent la production des activités commerciales dans les branches d'activité correspondantes alors que les montants par groupe de produits (colonne 6) représentent les marges totales réalisées par produit. Le montant négatif qui est repris dans la ligne 4 de la colonne 6 (soit -62 867 millions d'euros en 2004) évite les doubles comptages dans les ressources totales. En effet, selon que l'on considère les ressources totales par branche d'activité ou par groupe de produits, les marges sont déjà reprises dans les ressources (respectivement à la ligne 4 ou à la colonne 6).

3.1.4 Impôts moins les subventions sur les produits

Les impôts et les subventions sur les produits sont les impôts ou les subventions qui sont payés ou reçus par unité produite ou traitée d'un bien ou d'un service. Des exemples de ces impôts et de ces subventions sont la TVA, les accises et certaines subventions agricoles.

3.2 Le tableau des emplois

Le tableau des emplois comprend la consommation intérieure totale de biens et de services, répartie entre les différentes catégories de dépenses: la consommation intermédiaire (colonnes 9 à 12 incluse), les emplois finals avec les dépenses de consommation finale (colonne 13), la formation brute de capital (colonne 14) et les exportations de biens et de services (colonne 15).

Tout comme la production dans le tableau des ressources, la consommation intermédiaire est ventilée par branche d'activité (colonnes 9 à 11) et par groupe de produits (lignes 1 à 3). Les autres catégories de dépenses ne sont réparties qu'en fonction des groupes de produits.

En outre, le tableau des emplois reprend les composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité, à savoir la rémunération des salariés, les autres impôts moins les subventions sur la production et l'excédent brut d'exploitation ou le revenu mixte brut. Celles-ci sont reprises aux lignes 9 à 11.

Les différents éléments du tableau des emplois sont commentés ci-dessous.

3.2.1 Catégories de dépenses

3.2.1.1 CONSOMMATION INTERMÉDIAIRE

La consommation intermédiaire comprend les achats de biens et de services qui sont utilisés comme inputs dans un processus de production (comme les matières premières, l'énergie, les services de télécommunication, etc.).

Font partie de la consommation intermédiaire les services des intermédiaires financiers indirectement mesurés (SIFIM). Les SIFIM sont la partie de la production des intermédiaires financiers. Ils sont calculés comme la différence entre les revenus sur les fonds (à l'exclusion des revenus sur fonds propres), et les intérêts payés². Vu que les SIFIM sont une partie de la production totale, ils doivent entrer en compte dans les emplois dans les TRE. Suite à la mise en oeuvre d'un nouveau règlement européen, en janvier 2005, les SIFIM doivent être ventilés par branche d'activité. Contrairement à ce qui était fait auparavant, ils ne sont plus comptabilisés comme la consommation intermédiaire d'une branche fictive, mais bien comme consommation finale et comme consommation intermédiaire des différentes branches, ce qui en accroît la valeur ajoutée.

1. Si les frais de transport ne sont pas compris dans le prix d'acquisition du bien, ils ne sont pas considérés comme des marges de transport mais comme des achats de services de transport.
2. En général, les intermédiaires financiers ne facturent pas tous les coûts des services qu'ils fournissent à leurs clients dans le cadre de l'intermédiation financière. Ces coûts non facturés sont indirectement compensés par une partie de la marge d'intérêt que réalisent les intermédiaires. Étant donné que la valeur de ces services ne peut être déduite des montants facturés, elle doit être évaluée de manière indirecte. Pour cette raison, on parle de services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

3.2.1.2 DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE

Les dépenses de consommation finale sont les dépenses réalisées pour les biens et services destinés à la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs. Elles sont reprises dans les TRE selon le concept intérieur. Bien que le tableau 1 ne comprenne qu'une seule colonne (colonne 13), les tableaux statistiques de cette publication fournissent une ventilation des dépenses de consommation finale en fonction du secteur institutionnel¹ qui effectue les dépenses:

- les dépenses de consommation finale des ménages;
- les dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM);
- les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques;
- les dépenses de consommation collective des administrations publiques.

Avec près de 70 p.c., les dépenses de consommation finale des ménages représentent de loin la catégorie de dépenses de consommation la plus importante. Elles comprennent les achats de biens et de services de consommation des familles (comme les denrées alimentaires, les voitures, les assurances, etc.).

Les dépenses de consommation finale des ISBLSM comprennent la valeur des biens et services produits par les ISBLSM² et constituent donc la contrepartie de point 3.1). Il s'agit ici principalement de la production d'associations sans but lucratif (ASBL) qui produisent un bien ou un service dans l'intérêt général des ménages, par exemple les services produits par les syndicats, les associations de consommateurs et les fabriques d'église.

Les dépenses de consommation des administrations publiques comprennent, d'une part, la valeur des biens et services produits par les administrations publiques (par exemple l'enseignement) et, d'autre part, les achats par les administrations publiques des biens et services produits par d'autres producteurs, qui sont fournis aux ménages sous forme de prestations sociales en nature (par exemple des services médicaux). Selon que la jouissance des biens et services est individualisable ou pas, on parle de dépenses de consommation individuelle ou collective. Par 'dépenses de consommation individuelle', on entend que les biens et les services sont acquis par une personne, ce qui rend leur consommation par une autre personne impossible. Les interventions pour l'achat des médicaments par les ménages constituent un exemple de dépenses de consommation individuelle par les administrations publiques alors que les dépenses pour la défense nationale constituent un exemple de dépense de consommation collective des administrations publiques.

3.2.1.3 FORMATION BRUTE DE CAPITAL

La formation brute de capital est la somme, d'une part, de la formation brute de capital en actifs fixes et, d'autre part, des variations de stocks. Bien que l'exemple agrégé du tableau 1 ne comprenne qu'une colonne pour la formation brute de capital, les tableaux statistiques de la publication fournissent une répartition entre les deux composantes.

3.2.1.4 EXPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES

Comme pour les importations, elles suivent le concept intérieur.

1. Pour une description détaillée des secteurs institutionnels [Sociétés non financières (S11), Institutions financières (S12), Administrations publiques (S13), Ménages (S14) et Institutions sans but lucratif au service des ménages (S15)] et le système des comptes de secteurs, nous vous renvoyons à la publication «Comptes nationaux 1998, Partie III: Comptes détaillés et tableaux» qui peut être consultée sur Internet à l'adresse <http://www.nbb.be/doc/DQ/F/dq3/histo/NFDC98.pdf>.

2. L'estimation de la production des ISBLSM est décrite dans la publication «Comptes nationaux 1998, Partie III Comptes détaillés et tableaux» qui peut être consultée sur Internet à l'adresse <http://www.nbb.be/doc/DQ/F/dq3/histo/NFDC98.pdf>.

3.2.2 Composantes de la valeur ajoutée

3.2.2.1 RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

La rémunération des salariés comprend la rémunération totale (en espèces ou en nature) qu'un employeur doit à un salarié pour son travail. Outre le salaire que perçoit le salarié, la rémunération des salariés comprend également toutes les cotisations sociales versées par l'employeur aux institutions de sécurité sociale, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'institutions collectives ou privées.

3.2.2.2 AUTRES IMPÔTS MOINS SUBVENTIONS SUR LA PRODUCTION

Les autres impôts et subventions sur la production sont prélevés ou attribués aux entreprises pour leur activité de production, indépendamment du volume ou de la valeur des biens ou services produits. Le précompte immobilier et la taxe de circulation constituent des exemples de ces impôts, alors que les subventions salariales ou en intérêts constituent des exemples de subventions sur la production.

3.2.2.3 EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION / REVENU MIXTE BRUT

L'excédent d'exploitation et le revenu mixte sont deux termes qui désignent la même chose mais qui sont utilisés pour différents types d'entreprises¹ et sont équivalents à :

Valeur ajoutée brute

- Rémunération des salariés
- Autres impôts moins subventions sur la production
- = Excédent brut d'exploitation / revenu mixte brut

L'identité ci-dessus indique que l'excédent d'exploitation et le revenu mixte peuvent être considérés comme une échelle de mesure des bénéfices (éventuellement pertes) que les entreprises génèrent par leur activité de production.

4. Différents concepts d'évaluation des tableaux des ressources et des emplois

Lors de l'établissement des TRE, un concept d'évaluation pertinent est utilisé pour chaque transaction selon la qualité des unités² qui sont impliquées dans la transaction (par exemple producteur ou consommateur). De ce fait, un concept d'évaluation différent peut être utilisé pour la comptabilisation d'une seule et même transaction. En outre, il est important de savoir s'il s'agit d'une transaction entre, d'une part, deux unités résidentes ou, d'autre part, une unité résidente et une unité non résidente. Ces deux cas sont expliqués ci-dessous.

4.1 Transactions entre deux unités résidentes

La valeur des biens ou services qu'une unité produit n'est pas toujours équivalente au prix que paie l'utilisateur de ces biens ou services. En effet, l'utilisateur doit payer toutes sortes de coûts (comme la TVA et les marges sur les produits) qui n'ont pourtant aucun rapport avec la valeur des biens et des services pour le producteur. Pour tenir compte de cette différence, deux concepts d'évaluation sont utilisés lors de l'établissement des TRE, à savoir le prix de base et le prix d'acquisition.

1. Le terme «Revenu mixte» n'est utilisé que pour les entreprises qui n'ont pas de personnalité juridique (p.ex. les indépendants). Ces entreprises sont toutes comprises dans le secteur des «Ménages (S14)». Outre le revenu mixte, ce secteur affiche également un excédent, résultant de la production de services de logement des propriétaires-occupants.

2. Le SEC 1995 est basé sur un système de «comptabilité en partie double». Chaque transaction implique toujours deux inscriptions dans le système. Lorsqu'un producteur vend des biens à un particulier (à des fins de consommation), une inscription sera faite dans le tableau des ressources (la production du produit) et une autre inscription sera faite dans le tableau des emplois (la dépense de consommation finale du produit).

Les prix de base constituent le concept d'évaluation pertinent pour les producteurs de biens et de services. Ils reflètent la valeur réelle de la production pour un producteur. De ce fait, la production¹ est évaluée dans le tableau des ressources aux prix de base.

Par contre, les prix d'acquisition constituent le concept pertinent pour les transactions de dépenses. Ils reflètent ce qu'un utilisateur des biens et services doit réellement payer pour l'acquisition de ces biens et services. En effet, outre la valeur «intrinsèque» de biens et services (le prix de base), le prix comprend souvent également la TVA, les autres impôts sur la production et les marges. C'est pourquoi les dépenses intérieures sont évaluées aux prix d'acquisition dans le tableau des emplois.

Le rapport entre le prix de base et le prix d'achat est le suivant :

Prix de base

- + Impôts moins les subventions sur les produits
- + Marges commerciales et de transport
- = Prix d'acquisition

Les éléments qui permettent de passer des prix de base (dans le tableau des ressources) aux prix d'acquisition (dans le tableau des emplois) sont repris dans le tableau des ressources. Dans le tableau 1, ils figurent dans les colonnes 6 et 7.

4.2 Transactions entre une unité institutionnelle non résidente et une unité résidente

Dans le cas de transactions transfrontalières (importations ou exportations de biens), le SEC 1995 prévoit des concepts d'évaluation distincts. Le total des importations et le total des exportations doivent être évalués en fonction de leur valeur «franco à bord» (FAB) à la frontière du pays d'exportateur. La valeur FAB des exportations est calculée de la manière suivante :

Prix de base

- + Coûts de transport et de distribution jusqu'à la frontière du pays exportateur
- + Solde des impôts et subventions sur les biens exportés
- = Valeur FAB

Bien que le total des importations soit évalué en fonction de la valeur FAB, le SEC 1995 stipule que les importations réparties par groupe de produits (comme reprises dans les TRE) doivent être évaluées en fonction de leur valeur «coût-assurance-fret» (CAF). Le prix CAF est le prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou le prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur importations et paiements de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays. Comme les impôts sur les produits et les marges ne sont pas compris dans la valeur CAF, l'évaluation des importations est cohérente avec celle de la production.

Les importations de biens sont évaluées sur la base de données douanières (pour les échanges extracommunautaires) ou à l'aide des informations Intrastat (pour les échanges intra-communautaires). Ces deux sources utilisent l'évaluation CAF. Cette évaluation est donc cohérente avec les TRE.

Afin de transposer l'évaluation des importations CAF en FAB, une correction relative aux coûts de transport et de services d'assurance entre les frontières du pays exportateur et du pays importateur doit être opérée. Par manque d'information, cette correction «CAF / FAB» n'est pas

1. Au point 3.1 les formes de production sont présentées: la production marchande, la production pour usage final propre et la production non marchande. Les deux premières sont évaluées aux prix de base. La production non marchande est évaluée aux coûts de production. Une caractéristique importante de cette production est en effet qu'elle est mise sur le marché à des prix économiquement non significatifs. Le prix de base n'est donc pas une bonne échelle de mesure de la valeur réelle de la production.

estimée. Le total des importations est donc évalué sur une base CAF tant dans les TRE que dans les comptes des secteurs.

5. Comparaison concept intérieur / concept national dans les tableaux des ressources et des emplois

Les TRE sont établis selon le concept intérieur, à la différence des comptes des secteurs qui sont établis selon le concept national. La différence entre ces deux concepts est liée au traitement, d'une part, des dépenses de consommation finale des Belges à l'étranger et, d'autre part, des dépenses de consommation des étrangers en Belgique.

Le concept intérieur comprend toutes les dépenses de consommation, effectuées par les résidents et les non-résidents, sur le territoire d'un pays, alors que le concept national comprend toutes les dépenses de consommation des résidents d'un pays, indépendamment du fait qu'ils se trouvent sur le territoire de ce pays ou à l'étranger.

L'utilisation du concept intérieur dans les TRE est surtout liée à des considérations pratiques. Le total des dépenses de consommation des Belges à l'étranger et des dépenses de consommation finale des étrangers en Belgique provient de la balance des paiements. Si ces montants étaient repris dans les TRE, ils devraient être répartis entre les différents groupes de produits auxquels ils correspondent. Ces informations ne sont cependant pas disponibles et la répartition n'est donc pas possible.

Lorsque les comptes des secteurs sont comparés aux TRE, il convient également de transposer le concept intérieur en concept national pour les dépenses de consommation, les importations et les exportations¹. Le tableau 2 illustre la manière dont cette transposition est effectuée² :

1. Les exportations et les importations doivent également être adaptées, étant donné que les dépenses de consommation des étrangers en Belgique constituent une exportation de biens et de services et, inversement, les dépenses de consommation des Belges représentent une importation de biens et de services de l'étranger.

2. Les chiffres indiqués à côté des variables proviennent du tableau 1 (données de 2004).

TABLEAU 2 TRANSPOSITION DU CONCEPT INTÉRIEUR EN CONCEPT NATIONAL

(aux prix courants, en millions d'euros)

	2004
<i>Dépenses de consommation finale des ménages</i>	
Dépenses de consommation totales en fonction du concept intérieur	215 574
+ Dépenses de consommation des Belges à l'étranger	9 020
- Dépenses de consommation des étrangers en Belgique	5 939
= Dépenses de consommation totales en fonction du concept national	218 655
<i>Importations de biens et de services</i>	
Importations totales en fonction du concept intérieur	221 256
+ Dépenses de consommation des Belges à l'étranger	9 020
= Importations totales totales en fonction du concept national	230 276
<i>Exportations de biens et de services</i>	
Exportations totales en fonction du concept intérieur	236 732
+ Dépenses de consommation des étrangers en Belgique	5 939
= Exportations totales totales en fonction du concept national	242 671

Source: ICN

6. Équilibres dans les tableaux des ressources et des emplois¹

Les TRE constituent un système fermé. Par conséquent, une écriture dans les ressources implique une contrepartie dans les emplois. De ce fait, il existe deux équilibres fondamentaux dans les TRE qui doivent toujours être respectés, à savoir :

- un équilibre par branche d'activité ;
- un équilibre par groupe de produits.

L'équilibre par branche d'activité implique que l'identité suivante soit respectée pour chaque branche d'activité.

$$\begin{aligned} & \text{Production} \\ & = \\ & \text{Consommation intermédiaire} + \text{Valeur ajoutée} \end{aligned}$$

Dans l'exemple du tableau 1, cela signifie que le total des colonnes 1 à 3 (production) doit être égal à la somme des lignes 5 (consommation intermédiaire) et 12 (valeur ajoutée) dans les colonnes 9 à 11.

1. Vous trouverez une description plus détaillée du processus d'équilibrage dans le chapitre 6 de la publication «La méthode de calcul du produit intérieur brut et du revenu intérieur brut selon le SEC 1995» sur Internet à l'adresse http://www.nbb.be/pub/05_00_00_00/05_06_00_00/05_06_06_00_00.htm?l=fr&t=ho.

L'équilibre par groupe de produits indique que le total des ressources par groupe de produits doit être égal au total des emplois de ce même groupe de produits. Dès lors, l'égalité suivante doit toujours être respectée par groupe de produits¹ :

$$\begin{aligned} & \text{Production} + \text{Importations} + \text{Marges} + \text{Impôts moins les subventions sur les produits} \\ & = \\ & \text{Consommation intermédiaire} + \text{Dépenses de consommation} + \text{Formation brute de capital} + \\ & \text{Exportations} \end{aligned}$$

Notez que dans l'identité ci-dessus les variables de la production et des importations sont évaluées aux prix de base alors que la consommation intermédiaire, les dépenses de consommation, la formation brute de capital et les exportations sont évaluées aux prix d'acquisition. La différence entre ces deux méthodes consiste en la prise en compte ou non des impôts, des subventions et des marges.

Appliqué à l'exemple du tableau 1, cela signifie que les totaux des ressources et des emplois des lignes 1 à 5 doivent être égaux.

7. les trois optiques du PIB dans les tableaux des ressources et des emplois

Le PIB peut être évalué selon 3 optiques:

- l'optique de la production;
- l'optique des dépenses;
- l'optique des revenus.

Selon l'optique de la production, le PIB est évalué comme la somme de la valeur ajoutée de toutes les branches d'activité, où la valeur ajoutée par branche d'activité est obtenue en faisant la différence entre la production et la consommation intermédiaire. Étant donné que la production dans les comptes nationaux est évaluée aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition, la valeur ajoutée est évaluée aux prix de base. Le PIB est cependant évalué aux prix d'acquisition. Cela signifie que le total des impôts moins les subventions sur les produits doit être ajouté à la somme des valeurs ajoutées par branche d'activité pour obtenir le PIB.

L'optique des dépenses évalue le PIB en sommant toutes les catégories de dépenses (excepté la consommation intermédiaire) diminuées des importations.

L'optique des revenus du PIB, enfin, est obtenue en additionnant les composantes de la valeur ajoutée, à savoir la rémunération des salariés, les autres impôts moins les subventions sur la production et l'excédent brut d'exploitation (ou le revenu mixte brut² dans le cas d'unités de production sans personnalité juridique). Étant donné que la valeur ajoutée doit être évaluée aux prix de base, tout comme pour l'optique de la production, les impôts moins les subventions sur les produits sont additionnés pour obtenir le PIB aux prix d'acquisition.

1. Normalement, la différence entre le prix de base et le prix d'acquisition est égale au total des marges et des impôts moins les subventions sur les produits. Dans ce cas, la production totale par branche d'activité comprend déjà les marges. De ce fait, seuls les impôts moins les subventions sur les produits doivent être ajoutés pour obtenir le PIB aux prix d'acquisition.

2. Voir point 3.2.2.3 pour la différence entre l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte.

En s'appuyant sur les données du tableau 1, le tableau 3 reprend la composition du PIB, en fonction des trois optiques.

TABLEAU 3 COMPOSITION DU PIB SELON LES TROIS OPTIQUES

(aux prix courants, en millions d'euros)

	2004
<i>PIB selon l'optique de la production</i>	
Production (aux prix de base)	603 643
- Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition)	345 878
= Valeur ajoutée (aux prix de base)	257 765
+ Impôts moins subventions sur les produits	31 925
= Produit intérieur brut selon l'optique de la production (aux prix d'acquisition)	289 691
<i>PIB selon l'optique des dépenses</i>	
Dépenses de consommation	215 574
+ Formation brute de capital	58 641
+ Exportations	236 732
- Importations	221 256
= Produit intérieur brut selon l'optique des dépenses	289 691
<i>PIB selon l'optique des revenus</i>	
Rémunération des salariés	146 688
+ Autres impôts moins subventions sur la production	3 007
+ Excédent brut d'exploitation / revenu mixte brut	108 069
= Valeur ajoutée brute	257 765
+ Impôts moins subventions sur les produits	31 925
= Produit intérieur brut selon l'optique des revenus	289 691

Source: ICN

8. Mise en équilibre des tableaux des ressources et des emplois

Lors de l'établissement des TRE, des données provenant de sources très diverses sont utilisées comme, entre autres:

- les comptes annuels des entreprises (BNB);
- les déclarations TVA;
- les déclarations ONSS;
- l'enquête structurelle auprès des entreprises (Direction générale Statistique et Information économique - DGSIE);
- les enquêtes PRODCOM (Direction générale Statistique et Information économique - DGSIE);
- les données relatives aux importations et exportations de biens (ICN);
- les données relatives aux importations et exportations de biens et de services de la balance des paiements (BNB);
- les comptes des administrations publiques (ICN);
- les déclarations d'impôts sur les revenus des personnes physiques pour les indépendants;
- l'enquête sur les budgets des ménages (Direction générale Statistique et Information économique - DGSIE).

Toutes ces données sont traduites en informations statistiques conformes à la méthodologie du SEC 1995, ensuite elles sont intégrées dans le cadre des TRE. En pratique, lorsque toutes les cellules pertinentes des TRE sont complétées, des déséquilibres existeront dans la plupart des cas¹ entre le total des ressources et le total des emplois. Pour corriger ces différences, il convient de procéder à un équilibrage en trois étapes.

La première étape de ce processus consiste à construire une «hiérarchie de qualité» des données introduites dans les TRE. Cette étape a pour objectif d'isoler les informations considérées comme «correctes» (ne devant donc pas être modifiées) de celles qui le sont moins.

Dans la seconde étape du processus, des informations complémentaires sont recherchées au sujet des données moins fiables afin de pouvoir procéder à des corrections. Ce processus se répète jusqu'à ce que le total des ressources et le total des emplois soient en équilibre. De petits déséquilibres peuvent toutefois encore subsister au niveau des groupes de produits.

La troisième étape de ce processus consiste à mettre en équilibre les petits déséquilibres restants au niveau des groupes de produits via une méthode statistique et itérative. Les TRE ne sont équilibrés que lorsque les deux équilibres fondamentaux (cf. point 6) sont satisfaits pour tous les groupes de produits et toutes les branches d'activité.

1. Les informations utilisées ne sont en effet pas toujours d'égale qualité, de sorte que des différences peuvent apparaître entre les ressources et les emplois.